

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°100/2023

OBJET : SECURITE : Inscription aux Travaux d'Intérêt Général - Demande d'aide financière

L'an deux mille vingt-trois, le 08 du mois de décembre à 10 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de *Monsieur Robert NARDELLI*, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2023

PRESENTS : Robert NARDELLI Maire, Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI / Sophie ESPOSITO/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI, Jean QUENCEZ adjoints/Christine DECORDIER /Kathy NICOLAS/ Sabrina DIVRY/ conseillers municipaux délégués, / Bouabdallah LAFTAS/ Vanessa BEAUJEAUD /Françoise DAMILANO/Romain BIANCHI conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES : Philippe MINEUR par Alexandra GHIGI-RUSSO/ Xavier JARJANETTE Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Thierry VISSIAN par Robert NARDELLI/ Michael TRUCCHI par Martine DUNOYER DE SEGONEZAC/ Nathalie DIGANI par Serge DIGANI/Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Catherine DINI

ABSENTS : Gracienne DODAIN, Sandrine GUGLIELMINO, Philippe JANIN, Maeva THOMMERET, Stephen VIALE, Clorinde MARCONI

Secrétaire de séance : Vanessa BEAUJEAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 (+ articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l'EPCI concerné)

Vu le Code pénal

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la circulaire du 19 mai 2011 relative au travail d'intérêt général

Considérant la commune de Drap est inscrite sur la liste pouvant accueillir des TIG auprès du Tribunal Judiciaire de Nice que l'accueil de personnes dans le cadre de TIG nécessite l'inscription de la commune de Drap sur la

Considérant que l'accueil de ces personnes nécessite l'achat et la fourniture d'EPI (équipement de protection individuelle)

Après avoir entendu, cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter auprès de l'Etat une aide financière pour l'achat et la fourniture d'EPI d'un montant de 800 euros

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 15 Votants : 21 Absents : 6 Procurations : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21

Fait à Drap, le 08 décembre 2023

Le Maire, Robert NARDELLI

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 11/12/2023

Affichage en mairie le : 12/12/2023

